

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : Annonce du registre des autorisations judiciaires de la Cour provinciale du Manitoba

Une cour ouverte qui permet l'accès à la fois aux instances judiciaires et aux archives judiciaires est d'une importance fondamentale pour une société libre et démocratique. Cela fait en sorte que la justice est non seulement rendue, mais de plus qu'elle l'est de façon visible. L'accès aux archives judiciaires doit être supervisé par la cour afin que leur divulgation inappropriée ne nuise pas aux fins de la justice.

Le 16 avril 2018, la Cour provinciale du Manitoba permettra au public d'avoir accès à un registre contenant toutes les autorisations judiciaires demandées dans la province depuis le 1^{er} novembre 2017. Le registre sera mis à jour régulièrement.

Il indiquera les demandes pour lesquelles une ordonnance de mise sous scellés est en place. S'il n'y a pas d'ordonnance de mise sous scellés en place, le registre fournira plus de renseignements signalétiques.

Le registre sera situé au palais de justice de Winnipeg, au 408, avenue York. Il pourra être consulté par tout membre du public sur rendez-vous. Quiconque souhaite consulter le registre devra présenter une pièce d'identité. Lorsque la loi n'exige pas le dépôt d'un rapport au ministère de la Justice, il faut déposer une demande de renseignements écrite pour obtenir l'autorisation judiciaire. Cette demande écrite doit être revue par un juge avant que les renseignements sous-jacents soient fournis.

La politique régissant l'accès aux archives judiciaires se trouve sur le site Web des tribunaux :

http://www.manitobacourts.mb.ca/site/assets/files/1133/access_policy_final.pdf. (en anglais seulement)

<http://www.manitobacourts.mb.ca/fr/informations-generales/renseignements-sur-les-audiences-judiciaires-et-sur-l-acces-aux-archives-judiciaires/>

DÉLIVRÉ PAR :



**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : 12 avril 2018